



ORGANISATION INTERNATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

GROUPE RÉGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN ŒUVRE
DIX-NEUVIÈME RÉUNION (APIRG/19)
Dakar, Sénégal (28 – 31 octobre 2013)

Point 3 de l'ordre du jour : Cadre de performance pour la planification et la mise en œuvre régionales de la navigation aérienne

ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME DE NAVIGATION AÉRIENNE ALIGNÉ SUR LA MÉTHODOLOGIE DE MISE A NIVEAU PAR BLOCS DU SYSTÈME DE L'AVIATION (ASBU) DE L'OACI

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE	
<p>Cette note de travail présente le projet de Plan d'action régional AFI pour la mise en œuvre du système de navigation aérienne aligné sur la méthodologie de mise à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU) de l'OACI. Le projet de Plan d'action a été élaboré au cours de l'<i>Atelier régional de l'OACI sur le Cadre de mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU): Planification, mise en œuvre et surveillance des systèmes de navigation aérienne</i>, qui s'est déroulé à Nairobi, au Kenya, du 21 au 25 octobre 2013.</p>	
<p>Suite à donner : La réunion est invitée à examiner et adopter le Plan d'action régional AFI pour la mise en œuvre du système de navigation aérienne aligné sur la méthodologie de mise à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU) de l'OACI, et à formuler des recommandations le cas échéant, pour faciliter la mise en œuvre des activités.</p>	
<p>Documents de référence :</p> <ul style="list-style-type: none">• Rapport de la Réunion régionale spéciale de navigation aérienne de l'OACI (2008) (Doc 9930)• Rapport de la Douzième Conférence de navigation aérienne de l'OACI (AN-Conf/12)• Plan mondial de navigation aérienne de l'OACI (Doc 9750), 4^e Edition	
<p>Objectifs stratégiques</p>	<p>La présente note de travail se rapporte aux Objectifs stratégiques A et C</p>

1. INTRODUCTION

1.1. La Recommandation 6/1 – *Cadre de performance régional – méthodologies et outils de planification*, de la Douzième Conférence de navigation aérienne de l'OACI (AN-Conf/12) demande – entre autres – que les États et les PIRG :

- a) Achèvent, d'ici mai 2014, l'harmonisation des plans régionaux de navigation aérienne avec la quatrième édition du *Plan mondial de navigation aérienne* (Doc 9750, GANP) ;
- b) mettent l'accent sur la mise en œuvre des modules du Bloc 0 des mises à niveau par blocs du système de navigation aérienne selon leurs besoins opérationnels, reconnaissant que ces modules sont prêts à être déployés;
- c) utilisent les plans régionaux de navigation aérienne électroniques comme outil principal pour aider à la mise en œuvre du cadre de planification régional convenu pour les services et installations de navigation aérienne ;
- d) fassent appel à la participation du personnel des instances de réglementation et de l'industrie à toutes les étapes de la planification et de la mise en œuvre des modules des mises à niveau par blocs du système de l'aviation ; et
- e) élaborent des plans d'action pour surmonter les obstacles identifiés à la modernisation de la gestion du trafic aérien, dans le cadre de leurs activités de planification et de mise en œuvre des mises à niveau par blocs du système de l'aviation.

1.2. Le Conseil de l'OACI a approuvé la Quatrième édition du Plan mondial de navigation aérienne (GANP, Doc 9750) le 29 mai 2013, et a notamment appelé les groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) des différentes Régions de l'OACI :

- a) à élaborer des plans d'action régionaux assortis de priorités et d'objectifs ;
- b) à déterminer des indicateurs/mesures des performances pour mesurer les progrès dans la mise en œuvre et les avantages y afférant ; et
- c) à identifier les difficultés de mise en œuvre.

1.3. Le résultat de la Réunion de coordination mondiale des Groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) et des Groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG) qui s'est tenue en mars 2013 demande également à chaque PIRG d'élaborer un Plan d'action régional de mise en œuvre de la navigation aérienne, basé sur le système de mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU) d'ici mai 2014.

2. DISCUSSION

2.1. Comme suite aux recommandations ci-dessus émanant de la Douzième Conférence de navigation aérienne, du Conseil de l'OACI et de la Réunion de coordination mondiale PIRG/RASG, un projet initial de Plan d'action régional AFI pour la mise en œuvre du système de navigation aérienne a été élaboré par le Secrétariat et distribué aux États pour examen et commentaires.

2.2. En outre, pour aider à l'élaboration du Plan d'action régional AFI pour la mise en œuvre du système de navigation aérienne, un Atelier régional de l'OACI sur l'ASBU a eu lieu à Nairobi, du **21 au 25 octobre 2013**. L'atelier a vu la participation de 88 délégués représentant 23 États contractants et 6 organisations internationales.

2.3. L'atelier a passé en revue le projet initial de Plan d'action régional AFI pour la mise en œuvre du système de navigation aérienne préparé par le Secrétariat, et a fait des propositions concernant les priorités, les objectifs et les mesures/indicateurs pour mesurer les progrès dans la mise en œuvre et les améliorations opérationnelles pour tous les Modules ASBU du Bloc 0 adoptés pour la région. Quinze

Formulaires de compte rendu de la navigation aérienne (ANRF) ont été élaborés pour les modules recommandés, et 3 autres ANRF doivent être complétés pour des modules spécifiques¹.

2.4. L'Atelier a identifié des modules du Bloc 0² qui sont particulièrement liés au Domaine de performance clé de la sécurité (KPA), dont la mise en œuvre doit être coordonnée et traitée par le biais des mécanismes régionaux de sécurité de la navigation aérienne (RASG-AFI, Plan AFI) et d'autres initiatives de sécurité appropriées pour la Région AFI.

2.5. Au cours de l'Atelier, les participants ont élaboré 17 projets de Plans d'action nationaux et sous-régionaux³ de mise en œuvre du système de navigation aérienne alignés sur le Plan d'action régional AFI proposé.

2.6. L'Atelier a appelé la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), les Organisations économiques régionales et les Institutions financières à apporter leur soutien et à aider les États dans la mise en œuvre du Plan d'action régional AFI pour la mise en œuvre du système de navigation aérienne.

2.7. Compte tenu de ce qui précède, le projet de conclusion suivant est proposé :

Projet de Conclusion 19/XX – Adoption du Plan régional AFI pour la mise en œuvre du système de navigation aérienne aligné sur les mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU) de l'OACI

Il est conclu :

- a) **Que les États AFI adoptent le Plan régional de mise en œuvre du système de navigation aérienne aligné sur les 18 Modules du Bloc 0 de la méthodologie de mise à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU) de l'OACI, qui figure dans l'Appendice à la présente note de travail ;**
- b) **Que le Secrétariat finalise les objectifs de mise en œuvre fixés pour les Modules du Bloc 0 de l'ASBU adoptés, et veille à ce que ces objectifs soient alignés sur les programmes régionaux existants, qui visent à renforcer la capacité et l'efficacité de la navigation aérienne et la sécurité de l'aviation ;**
- c) **Que l'APIRG et les Bureaux régionaux de l'OACI assurent la coordination de la mise en œuvre des Modules du Bloc 0 de l'ASBU relatifs au Domaine de performances clés de la sécurité avec les mécanismes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG-AFI, Plan AFI) et d'autres initiatives pertinentes de sécurité pour la Région AFI ; et**
- d) **Que la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), les Organisations économiques régionales et les Institutions financières apportent leur soutien et aident les États dans la mise en œuvre du Plan d'action régional AFI pour la mise en œuvre du système de navigation aérienne.**

¹ B0-ASEP, B0-OPFL et B0-WAKE.

² B0-APTA, B0-SURF, B0-AMET, B0-ACAS, B0-SNET

³ 17 États membres de l'ASECNA

3. CONCLUSION

3.1. La réunion est invitée :

- a) à examiner le projet de Plan régional pour la mise en œuvre du système de navigation aérienne aligné sur les 18 Modules du Bloc 0 de la méthodologie de mise à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU) de l'OACI ; et
 - b) à formuler des recommandations le cas échéant pour faciliter sa mise en œuvre effective par les États.
-